

Nombre de membres : en exercice : 15 présents : 13 pouvoirs : 2 Absents : - votants : 15

présents (13) : Colette PONCHET-PASSEMARD, Philippe SARANT, Patrick TAVERNIER, Alain BARADUC, Martine PAPON-GIRAL, Philippe VIALLE, Monique ROQUE-MARMEYS, Aurélie GUERIN-FOURNIER, Lionel DUBOIS, Anne MONTEIL, Daniel CROS, Jean-Paul LEMMET, Patricia CHARBONNIER.

pouvoirs (2) : Jérémy BESSON à Martine PAPON-GIRAL, , Fabien COURSOLLE à Philippe VIALLE

absents : -

1 – APPROBATION DES COMPTES DE GESTION DU RECEVEUR

Après avoir entendu le rappel de présentation des différents budgets primitifs 2021 et leurs comptes de résultats, et s'être assuré que tous les éléments constitutifs des différentes opérations avaient bien été repris dans les écritures du comptable, le Conseil déclare que les comptes de gestion dressés pour l'exercice 2021 par le receveur, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part, et il l'approuve à l'unanimité de ses membres.

Nombre de membres : en exercice : 15 présents : 12 pouvoirs : 2 Absents :
votants : 14 (non votant Mme le Maire)

2 - APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021 DE LA COMMUNE

Madame le Maire, après avoir rappelé le Budget Primitif 2021 et les décisions modificatives de l'exercice considéré, présente au Conseil Municipal l'ensemble du compte administratif 2021 qui peut se résumer ainsi :

Déficit de 113 013.24 € au titre de l'investissement,

Excédent de 333 966.02 € au titre du fonctionnement

RESTES A REALISER :

* en Dépenses d'Investissement de 214 520.02 € : 60 650.40 € réfection de la route de la Renordie, 5 000€ acquisition du terrain et frais, 24 000 € remplacement du SAS de la mairie, 2 000 € isolation des combles 15 grande rue, 20 000€ isolation du préau de l'école et des combles au 19 rue du Florac, 56 000 € aménagement du gîte de groupe, 36 950 € réfection du pignon de l'église et remplacement de la porte, 8 000 € éclairage chemin du Pointou, 1 919.62 € solde travaux rue des marchands de toile,

* en Recettes d'Investissement de 49 897.00 € : 5 863 € subvention TDIL, 4 900 € subvention numérique pour l'école, 12 647 € DETR 2020 aménagement du bâtiment d'accueil des pratiques de pleine nature, 6 474 € DETR + 7 377 € DSIL pour sécurité aménagement places et rues du bourg, 12 636 € DETR 2021 réfection de la VC de la Renordie,

Soit un résultat d'ensemble positif de **220 952.98 €**.

Sous la présidence de M. Philippe SARANT, le Conseil approuve à l'unanimité **soit 14 votants** ce compte administratif.

3 - APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021 DU SERVICE EAU ET ASSAINISSEMENT

Madame le Maire présente au Conseil Municipal l'ensemble du compte administratif 2021 du service « eau et assainissement » qui peut se résumer ainsi :

- Excédent de 151 354.83 € au titre de l'investissement,
- Excédent de 15 790.20 € au titre du fonctionnement,

RESTES A REALISER :

- En Dépenses d'investissement de 14 548 € : 1 100 € honoraires CIT travaux l'Estival, 48 € panneau d'information subvention station d'épuration de Serres, 2 000 € remplacement chasse station d'épuration du bourg, 11 400 € honoraires du CIT et solde des travaux sur le réseau des Coins.
- En Recettes d'investissement de 22 695.00 € : 21 195 € subvention agence de l'eau Adour-Garonne pour la station d'épuration de Serres et 1 500 € du FCS du CD15 pour la rénovation de 2 châteaux d'eau de la Renordie et Serres

Soit un résultat d'ensemble positif de **167 145.03 €**

Sous la présidence de M. Philippe SARANT le Conseil approuve à l'unanimité **soit 14 votants** ce compte administratif.

Nombre de membres : en exercice : 15 présents : 13 pouvoirs : 2 Absents : - votants : 15

4 – AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION DE LA COMMUNE

Excédent de 333 966.02

le conseil municipal décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

à la couverture du besoin de financement de la section d'inv. compte 1068	113 013.04
Solde disponible affecté comme suit:	
* Affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	
* Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau - créditeur - lg 002)	220 952.98

5 - AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION DU SERVICE « EAU ET ASSAINISSEMENT »

excédent de 15 790.20

le conseil municipal décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

* Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau - créditeur - lg 002)	15 790.20
----------------------------------------------------------------------------	-----------

6- Appel à projets auprès du Conseil Départemental du Cantal au « FONDS CANTAL SOLIDAIRE » FCS »

Madame le Maire présente au Conseil Municipal les deux dossiers répondant aux appels à projets au dispositif de soutien en faveur des communes rurales dans sa troisième édition qui concerne la période de 2022 à 2024 –

Madame le Maire explique l'opportunité que représente ces appels à projet triennaux pour la commune et propose le dépôt des deux dossiers ci-dessous.

1 - Opérations en Eau Potable – Plan de trois ans – 2022-2024 –

Madame le Maire, dans l'objectif de poursuivre la stratégie qui doit répondre aux exigences en premier lieu d'une distribution d'Eau Potable de qualité toute l'année aux habitants de la commune, et en second lieu à celle de la rénovation de nos conduites et recherche de fuites, soumet à l'étude du Conseil Municipal le plan de trois ans élaboré pour proposition au Fonds Cantal Solidaire.

Pour les communes de moins de 1 000 habitants le taux de subvention varie de 10% à 25% du coût HT de l'opération.

COMMUNE DE MARCENAT PROGRAMME prévisionnel 2022-2024 RESEAU d'EAU POTABLE - ASSAINISSEMENT COLLECTIF

		2022			2023			2024
Installation d'un réservoir AEP au Cherblanc			Remplacement de canalisations fuyards secteur Nord suite à sectorisation 1ère tranche			Remplacement de canalisations fuyards secteur Nord suite à sectorisation 2ème tranche		
Montant du projet HT		13 330 €	Montant du projet HT		10 000 €	Montant du projet HT		10 000 €
Financement GAEC	45%	5 999 €	Fonds Cantal Solidaire	25%	2 500 €	Fonds Cantal Solidaire	25%	2 500 €
Fonds Cantal Solidaire	10%	1 333 €	Financement commune	75%	7 500 €	Financement commune	75%	7 500 €
Financement commune	45%	5 999 €	TOTAL HT		10 000 €	TOTAL HT		10 000 €
TOTAL HT		13 330 €	TOTAL HT		10 000 €	TOTAL HT		10 000 €
SECTORISATION DU RESEAU DE DISTRIBUTION AEP Fontbesse et RECHERCHE DES FUITES 1ère tranche			SECTORISATION DU RESEAU DE DISTRIBUTION AEP Fontbesse et RECHERCHE DES FUITES 2ème tranche			SECTORISATION DU RESEAU DE DISTRIBUTION AEP Fontbesse et RECHERCHE DES FUITES 3ème tranche		
Montant du projet HT		31 200 €	MONTANT DU PROJET HT		25 000 €	Montant du projet HT		25 000 €
Agence de l'eau Adour Garonne	45%	14 040 €	Fonds Cantal Solidaire	25%	6 250 €	Fonds Cantal Solidaire	25%	6 250 €
Fonds Cantal Solidaire	25%	7 800 €	Agence de l'eau Adour Garonne	45%	11 250 €	Agence de l'Eau Adour Garonne	45%	11 250 €
Financement commune	30%	9 360 €	Financement Commune	30%	7 500 €	Financement commune	30%	7 500 €
TOTAL HT		31 200 €	TOTAL HT		25 000 €	TOTAL HT		25 000 €
TOTAL HT		31 200 €	TOTAL HT		25 000 €	TOTAL HT		25 000 €

2 - Opérations Réfection des routes communales – Plan de trois ans – 2022-2024 -

Madame le Maire, dans l'objectif de poursuivre les travaux d'amélioration de l'aménagement du centre-bourg, des hameaux et des voies communales démarrés en 2020, soumet à l'étude du Conseil Municipal le plan de trois ans élaboré pour proposition au Fonds Cantal Solidaire.

Pour les communes de moins de 1 000 habitants le taux de subvention peut atteindre 50% du coût HT de l'opération.

COMMUNE DE MARCENAT PROGRAMME prévisionnel 2022-2024 REFECTION DES ROUTES COMMUNALES

		2022			2023			2024
Création du Parking centre Bourg			Aménagement des places des hameaux			REFECTION DE LA PISTE DE LA TRAVERSE		
Montant du projet HT		18 030 €	Montant du projet HT		10 000 €	Montant du projet HT		10 000 €
Fonds Cantal Solidaire	50%	9 015 €	Fonds Cantal Solidaire	50%	15 000 €	Fonds Cantal Solidaire	50%	15 000 €
Financement commune	50%	9 015 €	Financement commune	50%	15 000 €	Financement commune	50%	15 000 €
AMENAGEMENT ROUTE DE LA BASTIDE								
Montant du projet HT		21 528 €						
Fonds Cantal Solidaire	50%	10 764 €						
Financement commune	50%	10 764 €						

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité :

- de solliciter auprès du Conseil départemental une aide financière maximale au titre du Fonds Cantal Solidaire sur la période 2022-2024
- d'inscrire les crédits nécessaires à la contribution communale, au budget Eau et Assainissement, (sur la base du plan de financement prévisionnel présenté dans le dossier ci-dessus) pour l'amélioration des réseaux d'eau potable
- d'inscrire les crédits nécessaires à la contribution communale, au budget de la commune (sur la base du plan de financement prévisionnel présenté dans le dossier ci-dessus) pour la réfection des routes communales
- de charger Madame le Maire de signer les marchés et autres documents contractuels nécessaires à la réalisation des études préalables aux travaux objet des opérations, notamment avec les services techniques du Département du Cantal.
- de solliciter une aide auprès de l'Agence de l'Eau Adour Garonne pour les dossiers éligibles.

7- – INTÉGRATION DES ZONES HUMIDES, TOURBIÈRES ET LACS DE LA COMMUNE AU PERIMÈTRE DU SITE PROPOSÉ A LA LABELLISATION RAMSAR

Madame le Maire indique qu'elle a reçu, du Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional des Volcans d'Auvergne, une proposition de délibération pour l'intégration des tourbières et lacs de la commune **au périmètre du site proposé dans le cadre du projet de labellisation RAMSAR**

Rappel du contexte :

Suite à une concertation locale engagée en 2016 avec les acteurs du territoire et les partenaires techniques et institutionnels (collecte de savoirs et savoir-faire locaux sur les tourbières, ateliers participatifs sur le devenir des tourbières, comité de suivi de l'animation du réseau de sites et d'acteurs des tourbières du Cézallier et de l'Artense, Fêtes des tourbières...), le Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional des Volcans d'Auvergne, prépare un projet de demande de labellisation auprès de l'UNESCO pour la reconnaissance de l'importance internationale du « **Réseau de tourbières et lacs du Cézallier et de l'Artense** », au titre de la **Convention RAMSAR®**. Celle-ci vise à favoriser « la conservation et l'utilisation rationnelle des zones humides par des mesures prises au plan national et par la coopération internationale, comme moyens de parvenir au développement durable dans le monde entier ». Cette labellisation n'a pas d'effet juridique ou réglementaire ; elle constitue une reconnaissance de la qualité de ces milieux, mais aussi un engagement de l'Etat au plan international pour en conserver les principales caractéristiques écologiques.

Le projet de labellisation RAMSAR du « Réseau de tourbières et de lacs du Cézallier et de l'Artense » s'étend sur un territoire de 36 communes du Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional des Volcans d'Auvergne ; il concerne près de 178 tourbières inventoriées, ainsi que les lacs naturels et plans d'eau d'intérêt (Pavin, Chauvet, Lac d'En Haut, Roussillou, Jolan...). Avec ses 121000 hectares, cet espace serait reconnu comme le troisième plus vaste site RAMSAR français. Il vient conforter la prise en compte des tourbières sous représentées dans ce réseau international.

En vue de cette reconnaissance internationale et pour favoriser la prise en compte du rôle majeur des zones humides et des tourbières dans la gestion de l'eau, de la biodiversité et de la régulation du climat, Madame le Maire propose l'intégration des zones humides, tourbières et lacs de la commune de Marcenat au réseau international RAMSAR, elles présentent en effet tous les atouts pour souscrire à ce label : richesse écologique, mesures de gestion et de préservation en place ou en cours.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- que les zones humides (tourbières et lacs de la commune de Marcenat) concernées par le projet, soient proposées à la labellisation RAMSAR, intégrant ainsi ce périmètre défini par le Comité de pilotage du 29 août 2019.

Questions et informations diverses :

- Mme Anne MONTEIL s'est rendu avec M. Philippe SARANT à la réunion du SDE- Syndicat d'Energies du Cantal et informe l'assemblée que compte tenu du contexte international et des problèmes de maintenance des centrales nucléaires, le prix de l'électricité va subir une forte augmentation (que ce soit pour les collectivités et les particuliers). Le SDE propose de mettre à disposition des collectivités un technicien afin de diagnostiquer et réduire les consommations notamment sur l'Eclairage Public. Cela aura bien sûr une influence sur le Budget 2022.
- M Daniel CROS a mis des affiches pour relancer les jardins partagés et a déjà 2 demandes en cours pour ce printemps.

Fait à Marcevat, le 30 mars 2021
Le Maire, Colette PONCHET-PASSEMARD,

C. P.